



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2008/2
22 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES**

Troisième session
Genève, 3-5 décembre 2008

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE L'INTÉGRATION
ÉCONOMIQUES SUR SA TROISIÈME SESSION**

Résumé

À sa troisième session, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a débattu de l'impact de la crise économique et financière sur des questions ayant trait à ses travaux (par. 6, 31 c) vi) et 32 i)); a examiné l'exécution de son programme de travail (par. 8 à 26); a organisé une réunion-débat d'orientation qui s'est tenue en deux séances, consacrées respectivement aux thèmes suivants: «Résoudre les défis mondiaux par la coopération: éco-innovation et énergie propre pour une plus grande compétitivité» et «Renforcer l'intégration économique par la mise en place de moyens novateurs assurant des transports et échanges commerciaux efficaces et sûrs» (par. 31); a adopté son programme de travail pour 2009-2010 (par. 32 g) et h)); a invité le secrétariat à poursuivre ses activités de renforcement des capacités exécutées à la demande des bénéficiaires et a prié les États membres de financer ces activités par des contributions extrabudgétaires (par. 32 k) et p)); a étudié et approuvé les réalisations escomptées pour les évaluations biennales des résultats de l'exercice 2008-2009 (par. 32 q)).

La quatrième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques aura lieu du 28 au 30 septembre 2009 (par. 33).

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1 – 3	4
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)	4 – 7	4
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ (point 2 de l'ordre du jour)	8 – 26	5
A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 2 a) de l'ordre du jour)	8 – 10	5
B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 2 b) de l'ordre du jour)	11 – 12	6
C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME (point 2 c) de l'ordre du jour)	13 – 14	6
D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 2 d) de l'ordre du jour)	15 – 17	6
E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 2 e) de l'ordre du jour).....	18 – 20	7
F. Mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE (point 2 f) de l'ordre du jour)	21 – 22	7
G. Activités de renforcement des capacités (point 2 g) de l'ordre du jour).....	23 – 24	8
H. Rapport d'activité sur la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations (point 2 h) de l'ordre du jour).....	25 – 26	8
IV. RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION SUR LA COOPÉRATION ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DE LA CEE (point 3 de l'ordre du jour)	27	8
V. EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010 (point 4 de l'ordre du jour).....	28	8
VI. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU SOUS-PROGRAMME POUR 2008-2009 (point 5 de l'ordre du jour)	29 – 30	9

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT DU RÉSUMÉ DE LA RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION (point 6 de l'ordre du jour).....	31	9
VIII. ADOPTION DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS, NOTAMMENT CELLES QUI CONCERNENT LE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour)	32	14
IX. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)	33 – 34	16
Annexe		
Programme de travail pour 2009-2010.....		17

I. PARTICIPATION

1. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a tenu sa troisième session du 3 au 5 décembre 2008. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session: Albanie, Allemagne, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Monténégro, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants de la Communauté européenne et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) figuraient aussi parmi les participants.
3. Ont aussi participé à la session les organisations gouvernementales, les experts et les entreprises privées ci-après: Business Innovation Centre of Croatia (BICRO), Conning Asset Management Limited (Royaume-Uni), Covalence SA (Suisse), Institut de hautes études internationales et du développement (Suisse), Centre de gestion en matière d'innovation (Fédération de Russie), Centre international pour le commerce et le développement durable (Suisse), Fédération routière internationale (Suisse), Fondation de recherche en commercialisation (Fédération de Russie), Romulus LLC (États-Unis d'Amérique), Association russe de capital-risque (Fédération de Russie), Fondation régionale de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), SNB React (Pays-Bas), Fonds d'innovation en matière de capital-risque (Fédération de Russie), Fondation Vernadsky (Fédération de Russie), Centre de partenariat public-privé (Kazakhstan) et Forum économique mondial (Suisse).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session (ECE/CECI/2008/1).

4. Le Secrétaire exécutif par intérim a souhaité la bienvenue aux participants à la troisième session du Comité et a mis l'accent sur les grands obstacles que doivent surmonter les pays de la région dans le contexte de la crise financière en cours. Il a noté que les activités du Comité avaient contribué à dynamiser les travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suite à la réforme de cette dernière. Ses activités ont aussi concouru aux efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place une action concertée en vue de surmonter la crise sans remettre en cause les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
5. Dans ses remarques liminaires, le Président du Comité a mis l'accent sur les grands produits élaborés depuis la deuxième session du Comité et a invité les délégations à réfléchir aux effets de la crise économique et financière mondiale actuelle sur l'innovation et la compétitivité des États membres ainsi qu'à la poursuite de politiques favorisant un développement fondé sur le savoir, et à la contribution que pourrait apporter le Comité face à ces nouveaux enjeux. Il a noté que la participation active des gouvernements des pays développés et des pays en transition était essentielle pour la réussite des travaux du Comité et a invité les représentants à étudier les moyens d'accroître les ressources disponibles par des contributions extrabudgétaires afin de développer les activités de renforcement des capacités.

6. Les participants ont examiné les questions soulevées par le Président ainsi que les effets de la crise sur l'économie et sur chacun des secteurs économiques des États membres. Les participants ont notamment évoqué les points ci-après:

a) On peut s'attendre à ce que les activités d'innovation soient pénalisées par les effets indirects de la crise. Il serait judicieux de les atténuer par des mesures;

b) La crise donne aussi la possibilité de réformer et de transformer, surtout dans les pays en transition, car les risques liés à l'absence de réforme sont de plus en plus évidents. La communauté internationale devrait donc aider les pays concernés à saisir cette chance;

c) La situation actuelle exige que l'on adopte des mesures plus précises en matière d'innovation, afin de transformer la crise en nouvelle chance;

d) La crise financière rend plus difficile l'accès au financement. En période de récession, l'infrastructure est l'un des grands bénéficiaires des investissements publics qui visent à dynamiser l'économie. Ce secteur pourrait aussi attirer des entreprises privées à la recherche d'investissements moins risqués. Le Comité pourrait examiner comment les partenariats public-privé pourraient – grâce à des mesures d'incitation fiscale – constituer une stratégie pour sortir de la crise plus tôt. La coopération régionale peut aussi jouer un rôle dans ce cadre;

e) Il en va de même du financement des PME et des projets novateurs très risqués. Dans ce contexte, les gouvernements doivent adopter une approche volontariste, en particulier en comblant partiellement le déficit de financement à l'aide de ressources publiques. Le Comité pourrait s'efforcer de recenser et de promouvoir de bonnes pratiques dans ce domaine;

f) Le Comité pourrait examiner de plus près les mesures qui rétablissent la confiance et qui créent un environnement favorable aux investisseurs. Ce serait aussi un autre moyen concret d'examiner les effets de la crise sur l'innovation et la compétitivité.

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document ECE/CECI/2008/1.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ (point 2 de l'ordre du jour)

A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 2 a) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa deuxième session (ECE/CECI/ICP/2008/2);
Synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation (ECE/CECI/2008/3).

8. Le Président de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a présenté les travaux menés dans ce domaine thématique depuis la deuxième session, notamment la synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation.

9. Plusieurs délégations se sont félicitées des produits de l'Équipe et de l'intérêt que ceux-ci présentaient pour la prise de décisions. Elles ont mis l'accent sur le lien existant entre l'innovation et le développement durable et les mesures gouvernementales pertinentes, notamment celles visant à mettre en valeur le capital humain.

10. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution de ce sous-programme.

B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 2 b) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle sur sa troisième réunion (ECE/CECI/IP/2008/2).

11. Le secrétariat a présenté les travaux réalisés dans ce domaine thématique depuis la deuxième session, notamment les progrès réalisés dans la préparation de l'examen comparatif sur la commercialisation des biens intellectuels.

12. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution de ce sous-programme.

C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME (point 2 c) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport sur le séminaire de politique appliquée: «Financement initial et "réceptivité à l'investissement" des entreprises innovantes» (ECE/CECI/SEM.1/2).

13. Le secrétariat a présenté les travaux menés dans ce domaine thématique depuis la deuxième session ainsi que le rapport susmentionné sur le séminaire de politique appliquée. Plusieurs délégations ont appuyé les activités menées dans ce domaine thématique et ont mis l'accent sur la nécessité de développer une culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes, ainsi que de continuer à intégrer les questions relatives à la parité des sexes dans les travaux consacrés à la réduction des obstacles à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises.

14. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 2 d) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport sur la Conférence internationale sur le thème: «Investir dans l'innovation: créer de nouvelles perspectives pour la région de la CEE» (ECE/CECI/CONF.2/2);
Recommandations pratiques sur des mesures propres à améliorer l'environnement réglementaire du financement des activités liées à l'innovation (ECE/CECI/2008/4).

15. Le secrétariat a présenté les travaux menés dans ce domaine thématique depuis la deuxième session, notamment l'examen comparatif des expériences des pays de la CEE en matière de financement initial des entreprises.
16. Plusieurs délégations ont appuyé les activités menées dans ce domaine thématique et ont souligné leur pertinence pour les pays en transition.
17. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 2 e) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport de la Conférence internationale: «Progression des partenariats public-privé: nouvelles possibilités de développement des infrastructures dans les économies en transition» (ECE/CECI/CONF.3/2);
Recommandations pratiques pour l'amélioration du cadre juridique en vue d'assurer l'efficacité des partenariats public-privé (ECE/CECI/2008/5);
Rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur les travaux de sa première session (ECE/CECI/PPP/2008/2).

18. Au nom du Président de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, le Représentant permanent adjoint d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a présenté les travaux menés dans ce domaine thématique depuis la deuxième session, notamment les progrès réalisés dans l'élaboration du dossier de formation sur les partenariats public-privé et des recommandations pratiques pour l'amélioration du cadre juridique en vue d'assurer l'efficacité de ces partenariats.
19. Plusieurs délégations ont salué les résultats obtenus dans ce domaine thématique, notamment la mise au point et l'essai de la première série de modules de formation ainsi que les conseils donnés par l'Équipe aux décideurs nationaux, et ont mis l'accent sur le fait que la crise économique et financière actuelle pouvait ouvrir de nouvelles perspectives aux partenariats public-privé.
20. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

F. Mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE (point 2 f) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport sur la Conférence internationale sur le renforcement de l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale par la diversification économique (ECE/CECI/CONF.1/2).

21. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la conférence susmentionnée organisée en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales.
22. Le Comité a pris note du rapport.

G. Activités de renforcement des capacités (point 2 g) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/CECI/2008/7).

23. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et le rapport intérimaire sur les activités de renforcement des capacités.

24. Le Comité a pris note du rapport intérimaire sur les activités de renforcement des capacités.

H. Rapport d'activité sur la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations (point 2 h) de l'ordre du jour)

25. Le secrétariat a rendu compte des progrès réalisés dans la mise en place et l'extension de la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations. La structure de cette dernière illustre les principales orientations des travaux du Comité, à savoir: débat d'orientation et renforcement des capacités. Même si cette plate-forme avait déjà démontré qu'elle pouvait être un moyen de partager les connaissances, les partenaires du Comité devraient être encouragés à l'utiliser pleinement en y ajoutant des documents, en y formulant des observations et en y répercutant les demandes présentées.

26. Le Comité a pris note du rapport intérimaire et a encouragé à continuer d'utiliser cette plate-forme virtuelle dans le cadre de l'exécution du programme.

IV. RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION SUR LA COOPÉRATION ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DE LA CEE (point 3 de l'ordre du jour)

27. La réunion-débat d'orientation a été organisée en deux séances auxquelles ont participé des représentants des gouvernements, des structures d'intégration et des milieux économiques. Le résumé de la réunion-débat d'orientation établi par le Président est présenté dans la section consacrée au point 6 de l'ordre du jour.

V. EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010 (point 4 de l'ordre du jour)

Documentation: Projet de programme de travail pour 2009-2010 (ECE/CECI/2008/6).

28. Le Comité a examiné son programme de travail en se fondant sur l'expérience acquise au cours de la période 2006-2008. Les décisions prises sur le programme de travail pour 2009-2010 sont présentées dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

**VI. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS
DU SOUS-PROGRAMME POUR 2008-2009
(point 5 de l'ordre du jour)**

Documentation: Évaluation des résultats du sous-programme pour 2008-2009
(ECE/CECI/2008/8).

29. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et a appelé l'attention du Comité sur les modalités de planification de l'évaluation des résultats du programme de travail pour 2008-2009. La décision prise à ce sujet figure dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

30. Le Conseiller spécial du Secrétaire exécutif a expliqué que cette évaluation des résultats s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour accroître la transparence et la responsabilité. Par ailleurs, cet exercice n'était pas seulement un moyen de suivre et d'évaluer les résultats passés et actuels, mais aussi un outil de gestion qui permettait au Comité d'examiner et de définir les priorités futures de son programme de travail. Le Conseiller spécial a félicité le Comité de jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs au sein de la CEE et de montrer la voie à suivre aux autres sous-programmes.

**VII. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT DU RÉSUMÉ DE
LA RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION
(point 6 de l'ordre du jour)**

31. Le Président a présenté le résumé ci-après de la réunion-débat d'orientation organisée (point 3 de l'ordre du jour):

a) Le principal objectif de la réunion-débat d'orientation organisée au titre du point 3 de l'ordre du jour était d'établir des liens avec les activités pertinentes des autres comités sectoriels de la CEE et de débattre des moyens de renforcer la coopération intersectorielle au sein de la CEE pour traiter ces questions. La réunion-débat s'est tenue en deux séances: la première séance portait sur les questions relatives à l'éco-innovation et à l'énergie propre pour une plus grande compétitivité; la deuxième séance traitait de l'élargissement de l'intégration économique par la mise en place de moyens novateurs assurant des transports et des échanges commerciaux efficaces et sûrs;

b) Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques était honoré de la participation aux deux séances de la réunion-débat de représentants éminents de gouvernements des États membres, d'organisations internationales et de structures d'intégration ainsi que des milieux économiques et universitaires;

c) La première séance de la réunion-débat a été consacrée à des questions intersectorielles importantes liées aux activités du sous-programme de la CEE sur la coopération et l'intégration économiques et des sous-programmes sur la politique environnementale et l'énergie durable dans l'optique de dégager des synergies et de resserrer la coopération intersectorielle. Elle a permis d'établir des liens avec les travaux du Comité, notamment entre l'innovation et la protection de l'environnement, les solutions novatrices fournissant un meilleur rendement énergétique et donc une énergie plus propre, et entre ces questions et la compétitivité internationale. Les intervenants ont notamment appelé l'attention sur les points suivants:

- i) Il est difficile de faire admettre que la protection de l'environnement et les mesures d'atténuation des changements climatiques constituent une chance et non pas une contrainte. La protection de l'environnement est source d'emplois et de débouchés commerciaux. En anticipant les changements, l'action menée dans ce domaine peut procurer un avantage concurrentiel. En outre, la réduction des déchets et de la consommation d'énergie contribue à faire diminuer les coûts;
- ii) Les préoccupations environnementales doivent être intégrées dans la politique et ont besoin d'une politique d'intégration. Les approches sectorielles sont inefficaces. En revanche, les arrangements entre diverses parties prenantes ainsi que les solutions régionales offrent de meilleures perspectives;
- iii) Les mécanismes de marché sont indispensables pour envoyer les bons signaux et offrir les bonnes incitations aux agents économiques. La réglementation sert à remédier aux dysfonctionnements des marchés. La politique publique a aussi un rôle à jouer dans l'élaboration de perspectives d'avenir;
- iv) Il n'est pas possible de traiter les problèmes environnementaux transfrontaliers sans un cadre institutionnel international. Les réseaux produisent des effets de démonstration et facilitent le recensement de solutions à bas coût;
- v) Des financements sont souvent disponibles pour des projets d'énergie propre et d'éco-innovation, mais les investissements effectivement réalisés sont freinés par l'absence de stratégie cohérente, par une transparence insuffisante et par d'autres obstacles tenant aux projets. Cela est particulièrement vrai des licences et des autorisations liées à ces projets. Des informations sur les possibilités offertes sont souvent insuffisantes;
- vi) Dans le contexte de la crise financière actuelle, l'infrastructure apparaît comme un investissement relativement attractif et peu risqué. Elle devrait être parmi les secteurs qui bénéficient d'un regain d'intérêt;
- vii) L'éducation et, de manière plus générale, le capital humain jouent un rôle primordial aussi bien dans la sensibilisation que dans le renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques;
- viii) L'éco-innovation peut réduire le coût de la protection environnementale, accroître l'efficacité énergétique et faciliter le passage indispensable à une économie à faible intensité de carbone. La coopération internationale contribue à dissiper les inquiétudes concernant l'impact sur la compétitivité;
- ix) Diverses mesures peuvent être prises dans ce domaine, notamment: des mesures d'incitation ciblées; la réduction des obstacles à la diffusion des technologies existantes; l'aide de l'État aux nouvelles technologies; les achats écologiques; les campagnes de sensibilisation des consommateurs; les activités stratégiques de recherche et de démonstration à long terme financées par des fonds publics; la suppression des subventions à l'énergie qui favorisent le

gaspillage d'énergie; et l'internalisation des coûts implicites de la pollution environnementale par le biais de pénalités.

- x) La protection intellectuelle joue un rôle essentiel dans la définition d'un cadre adapté au transfert de technologie. Il faut concilier la protection des détenteurs de droits et la facilitation de la diffusion des technologies;
 - xi) Le transfert de technologie s'inscrit clairement dans un cadre de coopération qui ne peut être réduit aux seuls aspects de la propriété intellectuelle. D'autres politiques d'infrastructure sont indispensables pour encourager la coopération entre les concepteurs et les utilisateurs. La formation est un élément essentiel du transfert de technologie;
 - xii) La demande des utilisateurs commerciaux de technologies joue un rôle essentiel dans la création et la diffusion de technologies environnementales ainsi que dans les mesures d'atténuation des changements climatiques. Des solutions technologiques peuvent déjà exister, mais la demande n'est pas toujours là. Des efforts directifs doivent être déployés pour stimuler la demande grâce à des incitations appropriées;
 - xiii) Il est préférable que la demande soit spécifique (liée à un problème particulier dans un contexte particulier) car cela est le meilleur moyen d'encourager le transfert de technologie et l'invention locale, tout en suscitant l'intérêt commercial nécessaire;
- d) Les intervenants et les participants à cette séance de la réunion-débat d'orientation ont aussi formulé des propositions concrètes, en particulier les suivantes:
- i) Étant donné que l'éco-innovation revêt un caractère horizontal, la coordination est cruciale pour que les efforts déployés dans ce domaine soient efficaces. Le Comité pourrait donc œuvrer avec d'autres comités de la CEE au renforcement des liens existant entre les diverses approches et fournir des réponses efficaces aux problèmes actuels;
 - ii) Des politiques nationales visant à remédier aux préoccupations environnementales ne sont ni efficaces ni pleinement réalisables, compte tenu de la nature mondiale des problèmes et des craintes des conséquences néfastes que des actions individuelles pourraient avoir pour la compétitivité. Des partenariats internationaux devraient être développés en tant que cadre adéquat pour traiter les questions liées à la création, au financement et au transfert de technologies environnementales. La CEE et le Comité peuvent contribuer à promouvoir ce type de partenariat international;
 - iii) En particulier, les partenariats public-privé pourraient servir de cadre pour concilier la nécessité de susciter un intérêt commercial assorti de préoccupations publiques et le manque d'attractivité des mécanismes de marché dans les pays en développement et les pays en transition;

- iv) La mise en œuvre des projets est souvent freinée non pas par le manque de fonds, mais par l'absence des compétences nécessaires à la définition et à la conception de ces projets. Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Comité pourraient contribuer de manière positive à surmonter ces obstacles;
 - v) Les campagnes d'information et de sensibilisation devraient être renforcées en vue d'une coordination efficace. Les organisations internationales jouent un rôle important en vue de faciliter les efforts de sensibilisation du public;
 - vi) Les problèmes étant mondiaux, il faut mettre en place de larges plates-formes d'interaction et des réseaux ouverts pour encourager la participation de tous les acteurs. Le Comité pourrait apporter une contribution à cette fin;
 - vii) Les objectifs et les mécanismes de transfert de technologie doivent être revus, en particulier en tenant compte du fait que les flux de technologies peuvent ne pas être à sens unique. Le Comité est bien placé pour y contribuer car il traite de divers aspects du processus de transfert de technologie et des interactions entre ces domaines thématiques;
- e) La deuxième séance portait sur les questions intersectorielles ayant trait aux liens existant entre les travaux du Comité et les activités relevant des sous-programmes de la CEE en matière de transports et d'échanges commerciaux en vue de définir des moyens d'élargir l'intégration économique dans la région de la CEE et de renforcer la coopération intersectorielle. Parmi les questions soulevées et les propositions formulées lors de cette séance figuraient les suivantes:
- i) La facilitation du commerce est une condition préalable essentielle pour attirer l'investissement étranger direct (IED) et pour qu'un pays participe aux chaînes mondiales d'approvisionnement et devienne ainsi plus compétitif en réduisant la distance économique qui le sépare des marchés. Le coût du respect des réglementations en vigueur sur différents territoires nationaux constitue un obstacle – surtout pour de nombreuses petites et moyennes entreprises – à la participation au commerce international et aux chaînes mondiales d'approvisionnement;
 - ii) La facilitation du commerce n'est pas qu'une question technique: elle est aussi pour l'essentiel une question politique. Elle exige non seulement une stratégie d'application, notamment aux niveaux régional et international, mais aussi une coopération étroite entre les gouvernements et les entreprises afin de recenser les obstacles et de mettre en œuvre des solutions efficaces;
 - iii) Les instruments juridiques et les normes de la CEE, notamment le guichet unique du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) et la Convention sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, jouent un rôle important dans la facilitation du commerce. Néanmoins, leur impact est parfois limité par une mauvaise gouvernance et un manque de formation;

- iv) L'un des enjeux est de réduire les obstacles au commerce sans exposer les consommateurs à un afflux de biens qui ne satisfont pas aux prescriptions en matière de sécurité, de santé et d'environnement, et sans laisser les entreprises face à une concurrence déloyale de biens qui enfreignent ces normes ou les droits de propriété intellectuelle. Les organismes de surveillance des marchés doivent remédier à ce problème;
- v) Au niveau de l'Union européenne, le système d'échange rapide d'informations sur les marchandises dangereuses (RAPEX) et le système d'information et de communication sur Internet pour une surveillance des marchés de produits techniques à l'échelle européenne (ICSMS) permettent l'échange d'informations sur les biens qui ne sont pas sûrs entre organismes nationaux de surveillance des marchés et entre ces organismes et les consommateurs;
- vi) Des détenteurs de droits de propriété intellectuelle ont appelé l'attention du Comité sur la manière de répartir les coûts de stockage et de destruction des biens contrefaits saisis aux frontières. Actuellement, ces coûts sont généralement à la charge des détenteurs de droits, c'est-à-dire de la partie lésée par le commerce de contrefaçons. Ceux-ci ont proposé d'étudier la possibilité d'obtenir la coopération des transporteurs internationaux pour imposer que ces coûts soient supportés par les producteurs ou expéditeurs de contrefaçons dans le cadre de conditions de transport bien définies;
- vii) La facilitation du commerce et les investissements réalisés dans les infrastructures de transport jouent un rôle complémentaire dans la promotion de la compétitivité. D'un côté, l'amélioration des routes n'aura pas d'impact positif notable sur la compétitivité si les marchandises transportées sont retenues à la frontière. D'un autre côté, la facilitation du commerce n'aura pas d'impact positif notable sur la compétitivité si les marchandises ne peuvent être transportées jusqu'à la frontière faute d'infrastructure;
- viii) Pour améliorer l'infrastructure routière, il faut réaliser des investissements considérables, en particulier dans les pays dont le territoire est étendu. Les partenariats public-privé constituent un moyen prometteur de financer ces investissements. Néanmoins, ils sont souvent peu utilisés car les pays ne disposent pas de cadre juridique et n'ont pas d'expérience de l'application et de la gestion de ces partenariats;
- ix) Des innovations technologiques importantes sont venues du secteur privé en matière de planification, de gestion et de conception routières visant à réduire les embouteillages et de l'utilisation de matériaux renouvelables et respectueux de l'environnement pour la construction des routes. Il s'agit pour le secteur public d'appliquer ces technologies en incluant des critères d'impact sur l'environnement dans ses appels d'offres;
- x) Les programmes de sensibilisation du public jouent un rôle très important en vue d'accroître la transparence et de promouvoir des solutions novatrices pour

des transports et échanges commerciaux sûrs et efficaces. La CEE et le Comité peuvent contribuer à la promotion de ces programmes;

- xi) Le renforcement des capacités est un domaine évident où la coopération intersectorielle au sein de la CEE pourrait être renforcée. Le Comité pourrait envisager de mettre au point des activités de renforcement des capacités avec d'autres sous-programmes de la CEE dans des domaines d'intérêt commun;
- f) Le Comité a remercié les intervenants de leur précieuse contribution aux débats et de leurs propositions utiles et pratiques propres à favoriser un élargissement et un approfondissement de l'intégration économique internationale dans la région de la CEE. Il a félicité les animateurs des deux séances d'avoir habilement mené les débats. Il a aussi salué les efforts entrepris par le secrétariat pour organiser cette réunion-débat sur un sujet intéressant et des plus pertinents.

VIII. ADOPTION DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS, NOTAMMENT CELLES QUI CONCERNENT LE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour)

32. Le Comité a adopté les conclusions et décisions suivantes:

- a) Ayant examiné l'état d'avancement de l'exécution du programme, le Comité s'est félicité que les principaux objectifs et produits envisagés dans le programme de travail pour 2006-2008 aient été réalisés;
- b) Le Comité a aussi noté qu'une série de documents normatifs à caractère directif avaient été approuvés à ses sessions annuelles. Il a invité les États membres à diffuser ces documents ainsi que les recommandations des réunions d'experts et d'autres conclusions pertinentes pour l'élaboration des politiques dans leur pays et à s'en inspirer dans le processus de prise de décisions. Il a demandé au secrétariat d'utiliser ces documents et ces conclusions dans le cadre de la planification et de l'organisation des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs;
- c) Le Comité a pris note avec satisfaction de la constitution d'un groupe actif de partenaires du Comité, qui regroupe notamment des entreprises et des réseaux d'experts, dans les États membres de la CEE. Ces partenaires contribuent à l'exécution du programme du Comité et profitent en retour des résultats obtenus et des produits réalisés par ce dernier. Conformément à son mandat, des représentants des entreprises participent régulièrement et contribuent activement aux manifestations que le Comité organise;
- d) Le Comité a mis l'accent sur le rôle de ses équipes de spécialistes, qui constituent des piliers importants de ses activités. Il a remercié ces équipes, leurs bureaux et leurs membres de leur précieuse contribution aux travaux relevant du sous-programme;
- e) Le Comité a aussi noté qu'il s'était efforcé de satisfaire les demandes de plus en plus nombreuses des pays en transition désireux de bénéficier d'activités de renforcement des capacités et d'autres services de coopération technique. Les travaux exécutés à la demande des pays bénéficiaires ont considérablement augmenté en 2008;

- f) Le Comité a pris note du rapport intérimaire sur sa plate-forme pour l'échange d'informations et a encouragé les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts à s'en servir comme instrument de partage du savoir;
- g) Le Comité a adopté son programme de travail pour 2009-2010 figurant dans la partie II du document CEC/CECI/2008/6, en tenant compte des délibérations sur ce point de l'ordre du jour (annexe I);
- h) Le Comité a souligné que la structure et le contenu de son projet de programme de travail pour 2009-2010 tenaient compte des résultats des travaux entrepris en 2006-2008. Il a salué le travail accompli par son bureau, par les équipes de spécialistes et par le secrétariat dans le cadre de l'élaboration de son projet de programme de travail;
- i) Le Comité a recommandé de prendre dûment en compte les difficultés liées à la crise économique et financière mondiale actuelle dans les activités futures relevant du sous-programme. Il a mis l'accent sur le rôle de plus en plus important de politiques structurelles à long terme. La crise ne devrait pas être considérée seulement comme un obstacle, mais aussi comme une chance dans l'optique d'un développement fondé sur le savoir;
- j) Le Comité a recommandé de renouveler le mandat des équipes de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, de la propriété intellectuelle et des partenariats public-privé pour la période 2009-2010. Il a invité les membres des équipes de spécialistes à continuer de contribuer activement à l'exécution du programme, notamment aux activités de renforcement des capacités et aux services consultatifs;
- k) Le Comité s'est félicité qu'un plus grand accent soit mis sur les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs dans le programme de travail pour 2009-2010. Il a remercié tous les acteurs qui avaient concouru à l'exécution du programme par le biais de ressources extrabudgétaires et de contributions en nature. Étant donné que les pays en transition demandaient de manière croissante à bénéficier des activités de renforcement des capacités et des autres services de coopération technique du Comité, celui-ci est convenu que le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires devaient être d'un montant suffisant pour répondre à ces demandes;
- l) Le Comité s'est félicité de la volonté du réseau European Business Angel Network, de l'Association russe de capital-investissement et de capital-risque (Fédération de Russie), du Centre de partenariat public-privé de l'Institut de recherche économique du Ministère de l'économie et de la planification budgétaire (République du Kazakhstan), de Wnesheconnombank (Fédération de Russie) et d'autres organisations partenaires de développer leur coopération avec le Comité, en particulier en matière de renforcement des capacités, notamment dans le domaine des partenariats public-privé et de l'innovation;
- m) Le Comité a appuyé les propositions suivantes visant à organiser conjointement avec:
- i) L'Institut de recherche économique du Ministère de l'économie et de la planification budgétaire (République du Kazakhstan), une réunion internationale sur le thème «Les partenariats public-privé face aux enjeux mondiaux» dans le cadre du Forum économique Astana II, en mars 2009 (Kazakhstan);

- ii) L'Association russe de capital-investissement et de capital-risque, une conférence internationale sur le thème: «Aspects pratiques des partenariats public-privé dans l'innovation» dans le cadre de la dixième Foire au capital-risque, en octobre 2009, à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie);
 - iii) La Fondation de recherche en commercialisation (Fédération de Russie), une conférence internationale sur le thème: «La crise économique mondiale: une nouvelle chance pour les partenariats public-privé» en avril 2009, à Léninegrad, avec la participation de régions de la Fédération de Russie;
- n) Le Comité s'est félicité de la création du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir, chargé de faciliter l'exécution d'activités de renforcement des capacités et la prestation de services consultatifs dans les pays membres;
- o) Le Comité s'est aussi félicité du développement de la coopération en matière de renforcement des capacités avec les pays de la CEI en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et avec le Conseil de coopération régionale dans les pays d'Europe du Sud-Est;
- p) Le Comité a invité les États membres et les autres parties intéressées à envisager différentes options pour accroître l'appui aux activités de renforcement des capacités grâce aux ressources extrabudgétaires et aux contributions en nature, et a prié le secrétariat de poursuivre ses efforts de collecte de fonds à cette fin;
- q) Le Comité a pris note du rapport du secrétariat et a approuvé la méthode de mesure et les modalités de collecte de l'information pour ce qui est des indicateurs de réalisation dans l'optique de l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2008-2009. Il a encouragé les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts à contribuer activement à ce processus, en particulier en complétant le questionnaire d'évaluation qui sera distribué par le secrétariat;
- r) Le Comité a pris note des questions soulevées pendant la réunion-débat d'orientation et des propositions formulées concernant les travaux de la CEE et les siens, et a invité le Bureau et le secrétariat à en tenir compte dans les travaux futurs du Comité et en coordination avec les autres divisions et comités compétents.

IX. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)

A. Date de la prochaine session

33. Le Comité a décidé que sa quatrième session aurait lieu du 30 septembre au 2 octobre 2009 (mercredi à vendredi). Pour des raisons techniques, les dates de la session ont ensuite été avancées du 28 au 30 septembre 2009 (lundi à mercredi).

34. À la clôture de la session, plusieurs participants ont salué les travaux du Comité, lequel était devenu un cadre important pour l'échange d'expériences présentant un intérêt pratique pour les parties prenantes, notamment les entreprises. Il a aussi été noté que les recommandations formulées sur la gouvernance efficace des partenariats public-privé avaient été prises en compte par le Parlement de la Fédération de Russie lorsque la législation pertinente avait été élaborée.

Annexe

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010

2009

A. Travaux directifs et normatifs

1. Réunions à vocation directive

- a) Réunion de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé;

Domaine thématique traité: «Partenariats public-privé»;

- b) Réunion d'experts sur l'aptitude technologique à une compétitivité fondée sur l'innovation et la promotion d'un cadre réglementaire et directif favorable dans le domaine des TIC (avec la participation de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle);

Domaines thématiques traités: «Politiques d'innovation et de compétitivité», «Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle», «Financement du développement de l'innovation», «Entrepreneuriat et développement de l'entreprise»;

- c) Forum sur les partenariats public-privé (à organiser en coopération avec le Service des partenariats public-privé du Ministère néerlandais des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau);

Domaine thématique traité: «Partenariats public-privé»;

- d) Conférence internationale sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE. La conférence se tiendra parallèlement à la session annuelle du Comité, avec la participation de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle. Les équipes tiendront de brèves réunions en marge de la conférence;

Domaines thématiques traités: «Politiques d'innovation et de compétitivité», «Entrepreneuriat et développement de l'entreprise», «Financement du développement de l'innovation», «Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle».

2. Travaux normatifs

- a) Bonnes pratiques et options pour la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation;

- b) Bonnes pratiques en matière de politique des TIC pour la promotion d'une compétitivité fondée sur l'innovation.

B. Activités de renforcement des capacités et services consultatifs

1. Élaboration de matériels et modules de formation

- a) Module de formation sur des options et des instruments pratiques pour améliorer la capacité d'innovation des entreprises;
- b) Module de formation sur des options et des instruments pour le financement initial d'entreprises innovantes;
- c) Dossier de formation par modules sur l'exploitation commerciale des droits de propriété intellectuelle, axé sur l'amélioration des conditions-cadres pour les entrepreneurs et les PME;
- d) Dossier de formation sur les partenariats public-privé (synthèse de modules de formation couvrant différents aspects essentiels de la conception et de l'administration de ces partenariats) – Première partie.

2. Activités de terrain

- a) Formation par modules et séminaire de politique générale sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir (couvrant tous les domaines thématiques) à l'intention de responsables et de professionnels des pays de la CEI (Minsk) (en coopération avec le secrétariat de la CEI);
- b) Atelier régional de renforcement des capacités concernant les nouvelles possibilités de développement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé (dans un pays de la CEI);
- c) Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités pour l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle (dans un pays d'Europe du Sud-Est);
- d) Réunion sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités concernant le financement initial d'entreprises innovantes (dans un pays de la CEI);
- e) Réunion du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir, parallèlement à une réunion sur le renforcement des capacités dans un pays membre du SPECA.

Note: Le secrétariat répondra aux demandes expresses de gouvernements des États membres pour des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

2010

A. Travaux directifs et normatifs

1. Réunions à vocation directive

a) Réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, y compris un débat de fond dont l'orientation thématique pourrait être la promotion de l'innovation dans le secteur des services;

Domaine thématique traité: «Politiques d'innovation et de compétitivité»;

b) Réunion de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle, y compris un débat de fond dont l'orientation thématique pourrait être l'exploitation commerciale et la protection des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les établissements publics de recherche;

Domaine thématique traité: «Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle»;

c) Réunion de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé;

Domaine thématique traité: «Partenariats public-privé»;

d) Réunion d'experts sur les politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance;

Domaines thématiques traités: «Financement du développement de l'innovation», «Politiques d'innovation et de compétitivité», «Développement de l'entrepreneuriat et de l'entreprise», «Exploitation commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle».

2. Travaux normatifs

a) Options pour la promotion de l'innovation dans le secteur des services;

b) Synthèse des bonnes pratiques en matière d'exploitation commerciale et de protection des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les établissements publics de recherche;

c) Recommandations concernant le renforcement de la gouvernance dans les partenariats public-privé;

d) Synthèse des bonnes pratiques et politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance.

B. Activités de renforcement des capacités et services consultatifs

1. Mise au point de matériels et de modules de formation

a) Module de formation sur la promotion des débouchés et de la croissance de sociétés innovantes nouvellement créées;

b) Module de formation sur la gestion stratégique des droits de propriété intellectuelle et les problèmes de réglementation correspondants;

c) Module de formation sur une politique des TIC visant à promouvoir une compétitivité fondée sur l'innovation, y compris le cadre réglementaire du commerce électronique;

d) Dossier de formation sur les partenariats public-privé (synthèse de modules de formation couvrant des aspects essentiels de la conception et de l'administration de partenariats public-privé) – Deuxième partie.

2. Activités de terrain

a) Formation par modules et séminaire de politique générale sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir, à l'intention de responsables et de professionnels de pays de la CEI;

b) Réunion régionale sur le renforcement des capacités pour la création de services spécialisés dans les partenariats public-privé en Europe du Sud-Est;

c) Stage de formation sous-régional transsectoriel sur la promotion d'un développement fondé sur le savoir (couvrant tous les domaines thématiques), à l'intention de responsables et de professionnels de pays de l'Europe du Sud-Est ou du Caucase;

d) Réunion régionale/sous-régionale sur le renforcement des capacités concernant la politique et le cadre réglementaire des TIC pour la promotion d'une compétitivité fondée sur l'innovation et la facilitation du commerce électronique;

e) Réunion du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir, organisée conjointement avec une réunion sur le renforcement des capacités dans un pays membre du SPECA.

Note: Le secrétariat répondra aux demandes expresses de gouvernements des États membres pour des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.
